RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine du mercredi 20 mai 2026, à 17h30 au sein du bâtiment l'Atelier, salle « les Combles » (3ème étage) Place Notre-Dame 16, 1700 Fribourg

---

Présidence	:	Mme Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine
Présents	:	49 délégué-e-s représentant 25 communes ; 9 membres du Comité de direction présents (liste nominative des personnes présentes et excusées à disposition au secrétariat de l'Association)

La Présidente ouvre l'Assemblée des délégués à 17h30. On rappellera qu'en vertu de l'article 7 alinéa 2 des Statuts, la Préfète de la Sarine préside l'Assemblée des délégués.

La Présidente donne la parole à **Mme M. Ballmer,** Conseillère communale au sein de la Ville de Fribourg. Cette dernière souhaite la bienvenue à toutes et à tous en Ville de Fribourg. L'Atelier est un bâtiment emblématique, fonctionnant comme un outil multifonctionnel. Force est de convenir que la Ville vibre actuellement au rythme du championnat du monde de hockey. A ce sujet, il semblerait que l'équipe de Suisse gagne pour le moment 6 à 0. En tous les cas, Fribourg est fière d'être Ville hôte. La tenue de cet événement majeur est également une chance pour le district et le canton. Après le monde du sport, il convient désormais de passer au domaine des EMS, des soins, des ambulances et des pompiers. Tout comme le championnat du monde de hockey, l'Assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine est un moment important. Au nom du Conseil communal, **Mme M. Ballmer** remercie le Réseau santé de la Sarine d'avoir choisi la Ville de Fribourg et souhaite à toutes et à tous une bonne Assemblée.

Conformément à l'article 11 alinéa 1 des Statuts, l'Assemblée des délégués est convoquée par avis adressé à chaque conseil communal et par courriel à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance. En outre, les dates, heures lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour établi par le Comité de direction.

La présente Assemblée des délégués a été convoquée par courrier électronique du 30 avril 2026 adressé aux nouveaux délégués ainsi qu'aux communes membres. Le courrier électronique contenait un lien vers l'ensemble des documents de séance. Les communes membres ont également reçu un exemplaire de la convocation par courrier postal. Par ailleurs, la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués ont été publié au sein de la Feuille des avis officielle du 8 mai 2026 et les documents mis à disposition sur le site Internet du Réseau santé de la Sarine. Les délégués ont en outre reçu un rappel en date du 18 mai 2026.

Au niveau des présences, l'Assemblée dispose en l'état de :

- 69 voix représentées sur un total de 69.
- 25 communes membres représentées sur un total de 25.

Aux termes de l'article 9 alinéa 1 des Statuts, l'assemblée des délégués ne peut valablement délibérer qu'en présence de la majorité des voix représentées.

La Présidente constate que l'Assemblée peut valablement délibérer. Selon l'article 9 alinéa 3 des Statuts, les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés.

En cas de besoin, **la Présidente** propose que Messieurs les délégués Pierre-Louis Ruffieux et César Murangira fassent office de scrutateurs. Ces derniers acceptent volontiers cette mission.

Conformément aux Statuts, les communes membres disposent d'une voix au moins, puis d'une voix supplémentaire par fraction de 2'000 habitants. Usuellement, une voix suppose un délégué. Cela étant, les communes disposant de plusieurs voix peuvent décider de nommer un ou plusieurs délégués portant l'ensemble des voix de la commune.

La Présidente rappelle que les délégués votent sur instruction du Conseil communal. Les délégués d'une même commune doivent donc logiquement voter de la même manière.

Afin de faciliter le déroulement des votes, un système de carte de vote avec code couleur a été introduit. Chaque délégué reçoit ainsi une ou plusieurs cartes de vote, en fonction de l'organisation de la représentation des voix de la commune. En cas de divergence dans le vote entre les délégués d'une même commune, le vote exercé avec la carte numérotée fera foi. Le but est que chaque délégué puisse lever sa carte.

Le Réseau santé de la Sarine regroupe 25 communes membres. Le nombre de voix est fondé sur la **population légale** au 31 décembre 2024, telle que ressortant de l'ordonnance du 9 septembre 2025 indiquant les effectifs au 31 décembre 2024 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg. Au total, il y a 69 voix représentées lorsque toutes les communes membres sont présentes.

La Présidente souligne qu'en ce qui concerne la répartition des sièges au sein des organes, le Réseau santé de la Sarine fonctionne selon une logique de **régions**. Les sept régions sont les suivantes :

- Ville de Fribourg
- Commune de Villars-sur-Glâne
- Commune de Marly
- Région Gibloux
- Région Haute-Sarine
- Région Sarine-Ouest
- Région Sarine-Nord

Le système des régions permet d'assurer une représentation équitable des différentes communes du district de la Sarine au sein des organes.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :
1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 10 décembre 2025
2. Informations du Comité de direction
3. Fixation du tarif forfaitaire des interventions sans transport réalisées par le Service des ambulances de la Sarine
4. Comptes 2025

4.1 Présentation
4.2 Rapport de gestion 2025
4.3 Préavis de la Commission financière
4.4 Approbation des comptes 2025 et décharge
5. Octroi d'un crédit d'investissement de 800'000 francs pour les travaux de réhabilitation du BatCentre
6. Elections
6.1 Comité de direction
- Fixation du nombre des membres du Comité de direction
- Election des membres du Comité de direction
- Election à la Vice-présidence du Comité de direction
6.2 Commission financière
- Election des membres de la Commission financière
6.3 Commission des indemnités forfaitaires
- Fixation du nombre des membres de la Commission des indemnités forfaitaires
- Election des membres de la Commission des indemnités forfaitaires
7. Divers

En l'absence de remarques liées à l'ordre du jour, **la Présidente** propose de débuter ce dernier par le point n° 1, à savoir l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués.

---

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 10 décembre 2025

La Présidente se réfère au procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 10 décembre 2025. Elle invite les délégué-e-s à communiquer leurs éventuelles remarques.

En l'absence d'observations particulières, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 10 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

---

2. Informations du Comité de direction

Au chapitre des informations du Comité de direction, deux éléments seront abordés, à savoir une brève présentation du Réseau santé de la Sarine ainsi que du rapport « Bien vieillir en Sarine ».

La Présidente passe la parole à **M. J. Pollet**, directeur général, pour une présentation du Réseau santé de la Sarine.

M. J. Pollet explique que le Réseau santé de la Sarine fête cette année ses dix ans d'existence. Il regroupe 25 communes et plus de 450 collaborateurs exerçant une septantaine de métiers au total.

M. J. Pollet rappelle la stratégie 2024-2029 du Réseau santé de la Sarine, qui s'articule autour de la mission du Réseau et de la vision 2029. Le Réseau santé de la Sarine fonctionne

au quotidien en mettant l'accent sur des valeurs cardinales, à savoir le respect, le professionnalisme et la responsabilité.

M. J. Pollet présente l'organigramme du Réseau santé de la Sarine, avec les différentes directions transversales et opérationnelles. Il passe ensuite aux principales réalisations de ces dernières années, avec notamment le déménagement du Service d'ambulances de la Sarine sur le site de la caserne de Fribourg en 2024 et l'adoption du crédit d'investissement pour l'achat du site de Sofraver (BatCentre) en 2025.

Une vidéo sur les dix ans du Réseau santé de la Sarine – réalisée par Mme Lorraine Perriard, chargée de communication au sein du Réseau – est projetée.

M. J. Pollet passe en revue les perspectives 2027. L'année sera marquée par la fin des travaux du Home médicalisé de la Sarine, avec la mise en service de 16 lits SEO (séjour d'évaluation et d'orientation), 126 lits court et long séjour ainsi qu'un Foyer de jour de 8 places. Par ailleurs, les services concernés intégreront le bâtiment BatCentre. Enfin, des réflexions devront être menées au sujet de la parcelle et du bâtiment de la Rose d'Automne.

M. J. Pollet termine sa présentation par un aperçu des perspectives 2028-2031. Du point de vue la planification des soins de longue durée, 24 lits seront construits au sein de la Résidence bourgeoisiale des Bonnesfontaines (Fribourg) et 52 au sein de la Résidence les Epinettes (Marly). En outre, un EMS de 120 lits verra le jour à Belfaux (projet La Gotta).

En ce qui concerne le rapport « Bien vieillir en Sarine, quels défis pour les communes et le Réseau santé de la Sarine ? » à l'attention des communes membres, ce dernier a été validé par le Comité de direction lors de sa séance du 11 mars 2026. Le rapport poursuit les buts suivants :

- rappeler le rôle des différents partenaires (Confédération, Etat, RSS, Communes) dans le cadre de la politique Senior + ;
- permettre un tour d'horizon des différents textes légaux en lien avec les seniors ;
- rappeler les défis liés à la planification cantonale 2026-2030 des soins de longue durée ainsi que les objectifs du plan de couverture du RSS pour la période 2026-2030 et la projection jusqu'en 2035 ;
- déterminer les actions entreprises par chacune des communes dans le cadre de la mise en place de Senior + ;
- obtenir l'avis des conseils communaux sur le rôle de chacun des acteurs et plus particulièrement celui du RSS.

Un questionnaire a été élaboré. Il se compose de cinq parties, à savoir :

1. Informations générales sur la commune.
2. Services existants au sein de la commune pour le maintien à domicile.
3. Collaboration entre la commune et le Réseau Santé de la Sarine.
4. Projets futurs et besoins identifiés.
5. Espaces libres.

Concrètement, le rapport et le questionnaire seront envoyés aux Conseils communaux à la fin du mois de mai 2026. La date de retour des questionnaires sera fixée au 25 août 2026. La présentation des résultats au Comité de direction aura lieu en septembre 2026. Les

résultats seront ensuite communiqués à la Conférence des Syndics en octobre 2026, puis présentés lors de l'Assemblée des délégués du 9 décembre 2026.

3. Fixation du tarif forfaitaire des interventions sans transport réalisées par le Service d'ambulances de la Sarine

La Présidente expose que certaines interventions réalisées par le Service d'ambulances de la Sarine (SAS) ne conduisent pas au transport du patient vers un centre hospitalier, par exemple lorsque le patient est indemne ou qu'il ne nécessite pas une prise en charge hospitalière. A l'heure actuelle, ce type d'interventions – qualifiées d'interventions sans transport – représente environ 10% de l'ensemble des missions réalisées par le SAS (500 interventions sans transport annuelles en moyenne).

Auparavant, une intervention sans transport était facturée sous la forme d'un forfait de CHF 250.-. En comparaison cantonale, le montant du forfait était largement en-dessous des tarifs pratiqués par les autres services du canton.

Dans le but d'assurer une meilleure couverture des coûts, le Comité de direction s'est penché en 2025 sur le tarif des interventions sans transports. Le Comité de direction a ainsi souhaité :

a) Maintenir un forfait, par souci de ne pas faire « payer » aux citoyens des communes périphériques leur éloignement via une facturation tenant compte des kilomètres.
b) Augmenter le montant du forfait de manière proportionnée, afin de ne pas pénaliser la population du Grand Fribourg (lieu de la majorité des interventions).

Suivant la recommandation de la direction secours, le Comité de direction a donc opté pour une solution équilibrée, à savoir fixer le tarif forfaitaire pour les interventions sans transport à **CHF 400.-** au lieu de CHF 250.-. Une telle augmentation devrait permettre de générer environ CHF 80'000.- de facturation annuelle supplémentaire.

La modification tarifaire a d'ores et déjà été intégrée au budget 2026 approuvé lors de l'Assemblée du 10 décembre 2025, et est donc effective depuis le 1er janvier 2026. Cela étant, au vu du contenu des Statuts, il est apparu nécessaire de permettre à l'Assemblée de se prononcer directement sur la base d'un message en bonne et due forme, raison pour laquelle cet objet a été porté à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction du Réseau Santé de la Sarine propose à l'Assemblée des délégués d'augmenter le tarif des interventions sans transport réalisées par le Service des ambulances de la Sarine en fixant ce dernier à CHF 400.- à compter du 1er janvier 2026, conformément au contenu du budget 2026 adopté lors de la précédente Assemblée et du message y relatif.

La Présidente passe la parole au représentant de la Commission financière pour la lecture du préavis.

Préavis de la Commission financière.

« Lors de sa séance du 6 mai 2026, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Monsieur Jean-Luc Kuenlin, Vice-Président du Comité de direction, ainsi que de Messieurs Jacques Pollet, Directeur général, Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances, et Daniel Maillard, Directeur Secours.

La Commission financière a été informée que des discussions avaient eu lieu au sein du Comité de direction sur la stratégie politique à adopter pour la question du montant du forfait et du kilométrage notamment. Celles-ci ont abouti à proposer un forfait augmenté à CHF 400.-.

Sur la base de ces éléments, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité des membres présents, l'augmentation du tarif forfaitaire des interventions sans transport réalisées par le Service des ambulances de la Sarine à CHF 400.- à compter du 1er janvier 2026. »

Un délégué se pose la question du débiteur de la facture. **M. D. Maillard**, directeur secours, précise que la facture d'ambulance est à charge du patient. Cela étant, les coûts sont partiellement ou totalement pris en charge selon la situation et le type d'assurance. Sous le régime de l'assurance-maladie, en cas de transport médicalement indiqué, l'assurance de base rembourse 50 % des frais, à concurrence de 500 CHF maximum par année civile. Le reste est à la charge du patient.

Mme I. Sob remarque que le pourcentage des factures impayées est assez important. **M. D. Maillard** souligne qu'il y a environ CHF 200'000.- de pertes annuelles des factures d'ambulances.

En l'absence d'autres question, **la Présidente** propose de passer au vote.

A l'unanimité, les délégué-e-s décident de fixer le tarif forfaitaire des interventions sans transport réalisées par le Service des ambulances de la Sarine à CHF 400.-.

---

4. Comptes 2025

4.1 Présentation des comptes 2025

La Présidente précise que, comme de coutume, les comptes ont fait l'objet d'un rapport de l'organe de révision et ont été examinés en détail par le groupe finances du Comité de direction, puis par le Comité de direction, avant d'être « validés » et soumis à la Commission financière.

La Présidente passe la parole à **M. B. Galley**, directeur des finances, pour une présentation des comptes 2025.

M. B. Galley expose que le montant des acomptes 2025 facturé aux communes s'élève à CHF 33'621'500.-. Or les comptes 2025 bouclent sur un montant de CHF 31'414'131.30 à charge des communes. La différence sera ainsi remboursée aux communes à la fin du mois de septembre.

S'agissant des éléments essentiels ressortant des comptes 2025, **M. B. Galley** souligne qu'à part les indemnités forfaitaires (+ CHF 285'829,28 sur base budget adapté), les autres services du Réseau santé de la Sarine présentent des charges nettes inférieures aux montants facturés aux communes selon le budget 2025.

Avec moins d'interventions que budgétisé, les comptes du Bataillon Sarine sont largement inférieurs au budget 2025, qui était encore basé sur les chiffres de la Ville de Fribourg.

Au budget 2025, le HMS prévoyait une perte de CHF 316'100.00 et a finalement clôturé l'année 2025 avec une perte de CHF 324'379.70.

Selon décision du Comité de direction, depuis l'année 2025, la part « employé » des charges sociales sur les soldes des pompiers a été retenue.

M. B. Galley précise finalement que les services transversaux se situent à plus de 2.1% en dessous du budget 2025.

M. B. Galley rappelle que la provision pour les frais financiers de l'ISRF SA s'élève à CHF 2'100'000.00 à fin 2025. A ce sujet, il repasse la parole à **la Présidente.**

La Présidente annonce que le Réseau santé de la Sarine et l'ISRF SA sont parvenus à trouver un accord portant sur la prise en charge des frais d'investissement de l'institution pour les années 2018 à 2024.

Pour mémoire, l'ISRF SA – qui exploite un EMS initialement destiné aux religieux âgés – est au bénéfice d'un mandat de prestations de district depuis le 1er janvier 2025. Auparavant, l'ISRF SA fonctionnait sur la base d'un mandat cantonal quelque peu particulier car prévoyant des places réservées aux religieux.

Le Réseau santé de la Sarine et l'ISRF SA ont adopté des positions divergentes quant à l'interprétation et à l'application de la législation sur les prestations médico-sociales au cas particulier de l'ISRF SA pour les années 2018 à 2024, couvertes par le mandat cantonal.

Après un début de procédure contentieuse, les parties sont entrées en discussion afin de régler le sort des frais d'investissements 2018 à 2024 par convention, ceci sur la base des dispositions légales applicables.

En vertu de l'accord trouvé entre les parties, le RSS s'est engagé à verser à l'ISRF SA un montant total de CHF 1'983'231.-. Ce montant couvre intégralement les frais d'investissement ainsi que les différentes prétentions relatives aux années 2018 à 2024, intérêts compris.

Le montant a été calculé sur la base de la fiche de contrôle révisée de l'ISRF SA en prenant en compte le montant effectif des investissements, plafonné à la moyenne cantonale, conformément à la réglementation de la Codems. Il est à noter que le montant initialement réclamé par l'ISRF était largement supérieur, car calculé sur des bases différentes (prenant en compte des loyers).

Le montant correspondant ayant été dûment provisionné, les communes ne seront donc pas à nouveau sollicitées sur le plan financier.

La Présidente déclare que le Comité de direction est très satisfait d'être parvenu à un accord avec l'ISRF SA au sujet d'une ancienne problématique, qui aurait pu finir par peser sur les très bonnes relations entretenues actuellement avec l'ISRF SA, qui fait partie des EMS mandatés par le Réseau.

La Présidente repasse la parole à **M. B. Galley** pour la suite de sa présentation.

M. B. Galley présente les résultats par entités, la répartition des charges et des produits ainsi que la répartition des participations communales. Il détaille le financement du Bataillon Sarine, du Service d'aide et de soins à domicile et du Service d'ambulances de la Sarine. Il termine son intervention par un aperçu des dépenses d'investissement.

4.2 Rapport de gestion

La Présidente relève que les documents joints à l'ordre du jour contenaient un exemplaire du rapport de gestion 2025 du Réseau santé de la Sarine. Un exemplaire physique est en outre disponible à l'entrée de la salle.

4.3 Préavis de la Commission financière

La Présidente passe la parole au représentant de la Commission financière.

Préavis de la Commission financière

« Lors de sa séance du 6 mai 2026, la Commission financière s'est réunie pour l'examen des comptes 2025 et a entendu en premier lieu les représentants de l'organe de révision, la fiduciaire CORE SA, Monsieur Célien Berthold. Puis, elle a accueilli les représentants du RSS, Messieurs Jean-Luc Kuenlin, Vice-Président du Comité de direction, Messieurs Jacques Pollet, Directeur général, Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances, Daniel Maillard, Directeur Secours, ainsi que Mesdames Ornella Macheda, Directrice générale adjointe et Responsable RH, et Muriel Gailhac, Directrice soin et Monsieur Jimmy Dupuis, Secrétaire général, qui ont donné à la Commission financière les explications complémentaires au message.

En préambule, la Commission financière remercie le Comité de direction, ainsi que la Direction générale du RSS et les différents collaborateurs pour l'important travail réalisé dans l'établissement des comptes 2025 et la bonne maitrise du budget de cette même année par les 9 services constituant le RSS.

La Commission financière tient à relever la qualité des documents qui lui ont été remis, ce qui a amélioré la lecture et la compréhension des comptes 2025. Celle-ci relève la bonne maîtrise du budget 2025 dans son ensemble pour un total de charges de CHF 31'414'131.30 par rapport au budget estimé à CHF 33'621'500.-. En effet, tous les services de RSS, à l'exception des indemnités forfaitaires (IF), présentent un meilleur résultat par rapport au budget 2025.

Ceci a pour conséquence une légère diminution des participations communales de CHF 2'20'368.70 par rapport à celles budgétisées. Toutefois, il y a lieu de garder à l'esprit que ces dernières n'ont cessé d'augmenter, année après année, durant cette législature. Cette situation va se poursuivre dans les années à venir au regard de la planification financière 2026–2030 et en raison du vieillissement de la population.

En ce qui concerne les IF, la Commission financière note une constante augmentation (+CHF 285'829.18 par rapport au budget 2025). Elle avait été informée, dans le cadre de l'examen des comptes 2024, d'une réflexion à venir au sein du Comité de direction et de sa Direction générale sur cette question, sachant qu'actuellement 40% des IF concernent des enfants.

Cela étant dit, la fiduciaire CORE a procédé à la révision des comptes 2025, la première en décembre 2025, puis lors d'une révision finale à fin mars dernier. Elle a présenté ses deux rapports, l'un succinct et l'autre détaillé lors de la séance de la Commission financière du 6 mai 2026. Cette dernière relève une expertise de qualité, assortie de rapports très complets et très lisibles, complétée par des explications claires et précises. L'organe de révision a conclu à une tenue des comptes de très bonne qualité et bien documentés.

Le premier rapport, succinct, conclut que les comptes 2025 sont conformes à la législation cantonale sur les finances et recommande à l'Assemblée des délégués d'approuver ces derniers.

Le second rapport, détaillé, fait état des constatations et recommandations de l'organe de révision. La Commission financière a pris note que des améliorations ont été apportées depuis la dernière révision, notamment en ce qui concerne le SCI, avec l'établissement du rapport annuel à l'intention du Comité de direction. Ceci a permis à l'organe de révision de confirmer l'existence même du SCI. Restent cependant quelques formalisations à accomplir en 2026. Celles-ci concernent une adaptation de la matrice. En effet, il y a lieu d'y insérer des contrôles déjà existants, ainsi que le chiffrage du nombre de contrôles réalisés par rapport au nombre de contrôles planifiés. Des mesures seront également mises en place pour assurer une meilleure connaissance de la matrice par les collaborateurs concernés du RSS.

En outre, l'organe de révision a relevé une péjoration importante dans le cadre de la « provision pour perte sur débiteurs HMS » en 2025 pour les débiteurs de plus de 12 mois (+CHF 188'542.- par rapport à 2024). Il y aura lieu de suivre de près cette situation en 2026, malgré des difficultés de paiement de la population toujours plus complexes.

Enfin, l'organe de révision a constaté une certaine complexité des calculs d'imputation interne, entraînant un risque d'erreur plus important. La Commission financière a pris note de la volonté des représentants du RSS d'y remédier par le biais d'une intégration de ces imputations directement dans le plan comptable, notamment pour les charges salariales. De plus, la Commission financière fait sienne les recommandations des réviseurs prônant une augmentation du seuil d'imputation interne obligatoire, fixé actuellement à CHF 2'000.-, très contraignant au regard de la taille du RSS. La Commission financière a pris note que des travaux en cours de refonte du système comptable permettra de repenser cette question en vue d'une augmentation sensible de ce seuil d'imputation.

D'une manière générale, la Commission financière constate avec satisfaction que les organes du RSS ont, dans toute la mesure du possible, donné suite à ses demandes et aux

recommandations des réviseurs, ceci tout au long de cette législature. Pour cela, elle les en remercie.

Sur la base des documents qui lui ont été remis et des explications complémentaires reçues, ***la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement l'approbation des comptes 2025.***

L'examen des comptes 2025, chapitre par chapitre, par la Commission financière, en présence des représentants du RSS, appelle les quelques remarques suivantes destinées au Comité de direction et à la Direction générale du RSS :

COMPTES DE RÉSULTATS
4120 HMS - Soins
La Commission financière a pris note que l'état des effectifs réels (EPT) par année du HMS ne pourra être donné qu'au terme de la réalisation finale de la deuxième étape de construction du HMS et de l'occupation totale des 143 lits projetés.

412 HMS
4120.3030.01 Travailleurs temporaires

La Commission financière aurait souhaité que le RSS mette en concurrence différentes agences de placement pour l'engagement du personnel temporaire. Des raisons de pénurie de personnel sur le marché de l'emploi et d'une offre plus alléchante portant sur une mise à disposition de logements sont les arguments donnés à la Commission financière pour justifier la décision du RSS de se limiter à une seule agence de placement. Elle en a pris acte, tout en regrettant cet état de fait compte tenu du montant conséquent attribué dès lors à une seule agence de placement.

4112 HMS
4123.3130.01 Honoraires et prestations de tiers, cuisine

La Commission financière s'étonne du délai de carence minimum de 90 jours en cas de maladie de certains collaborateurs. Elle regrette que, malgré les démarches entreprises par le service RH du RSS auprès de différents assureurs, ce délai n'ait pas pu en l'état être réduit.

9500.3709.01 Provision frais financiers CODEMS
La Commission financière salue l'accord conclu avec l'ISRF limitant la prise en charge des frais financiers par le RSS à CHF 1'980'000 au 1er mai 2026, malgré un arrêt du Tribunal cantonal défavorable au RSS. »

La Présidente remercie la Commission financière de son préavis.

4.4 Approbation des comptes 2025 et décharge du Comité de direction

A l'unanimité, les délégué-e-s approuvent les comptes 2025 et donnent décharge au Comité de direction pour sa gestion.

5. Octroi d'un crédit d'investissement de 800'000 francs pour les travaux de réhabilitation du BatCentre

La Présidente relève que l'Assemblée des délégués du 10 décembre 2025 a accepté d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 9'990'000.- pour l'achat du site Sofraver afin de réaliser :

- une caserne pour le Bataillon Sarine;
- deux antennes pour le Service d'aide et de soins à domicile;
- un atelier mécanique pour l'exploitation du Bataillon Sarine;
- une zone de stockage pour l'ECAB (location);
- des surfaces administratives pour l'Association du cycle d'orientation.

Il est à noter que l'accord entre les parties au sujet des conditions de la vente est intervenu en date du **31 octobre 2025,** soit peu avant l'Assemblée. Ce dernier était bien entendu conditionné à l'octroi du crédit.

Compte tenu de la date tardive de l'accord entre les parties au sujet des conditions de la vente, il avait été précisé qu'un message d'investissement complémentaire pour les travaux d'aménagement devait être déposé lors de la prochaine Assemblée, en l'occurrence la présente Assemblée.

Sur question d'un délégué, le montant des travaux supplémentaires avait été estimé par le Directeur général entre CHF 500'000.- et CHF 700'000.-, ceci avec toutes les précautions d'usage.

La Présidente passe la parole à **M. J. Dupuis**, secrétaire général, pour une présentation de l'organisation de projet.

M. J. Dupuis expose que le projet est suivi par un groupe dédié, qui se réunit une fois par mois. Ce groupe est composé du Vice-président, du directeur général, du directeur finances, du directeur secours, du secrétaire général, du responsable informatique, de la responsable infrastructures ainsi que de l'architecte du Réseau santé de la Sarine.

L'objectif fixé par le groupe de travail est d'investir le bâtiment en octobre 2026 (résiliation des baux des deux antennes du Service d'aide et de soins à domicile).

M. J. Dupuis cède la parole à **M. D. Maillard**, directeurs secours, pour quelques considérations opérationnelles.

M. D. Maillard précise qu'en parallèle de la remise des clés, les différents services et entités concernées ont pu visiter les locaux et définir leurs besoins. L'architecte du Réseau santé de la Sarine a réalisé un devis par CFC, validé par le groupe de projet après optimisation.

Une partie des travaux sera réalisée par le personnel du Réseau santé de la Sarine (démontage, démolition, évacuation). Du mobilier encore fonctionnel sera en outre récupéré. L'architecte du Réseau santé de la Sarine étant actif sur plusieurs chantiers, les demandes d'offres ont été ciblées. Les permis de construire ont été sollicités auprès des autorités compétentes.

S'agissant des travaux de réhabilitation, dix-sept entreprises suisses seront amenées à intervenir, en l'occurrence douze entreprises sises dans le district (Corminboeuf, Matran, Grolley, Granges-Paccot, Courtepin, Villars-sur-Glâne, Avry, Hauterive, Fribourg, Givisiez) et deux entreprises sises dans le canton. Afin d'éviter les problématiques de renchérissement, il a été demandé aux entreprises de bloquer leurs offres en attente de l'approbation du crédit par l'Assemblée des délégués.

Les travaux projetés sont les suivants :

- création de cloisons dans la surface administrative afin de réaliser des bureaux supplémentaires et modification de l'entrée de la zone administrative ;
- changement de quelques portes et fenêtres pour répondre aux normes de protection incendie ;
- création de séparations métalliques légères dans la halle afin de diviser l'espace ;
- construction de vestiaires pour les miliciens de la compagnie Sarine Centre ;
- application d'une résine sur le sol de l'atelier mécanique ;
- changement des serrures et du système de contrôle d'accès et modernisation des infrastructures électriques et informatiques ;
- changement des sols dans les zones administratives et rafraîchissement des peintures.

La Présidente invite le représentant de la Commission financière à donner lecture du préavis.

Préavis de la Commission financière

« Lors de sa séance du 6 mai 2026, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Monsieur Jean-Luc Kuenlin, Vice-Président du Comité de direction, ainsi que de Messieurs Jacques Pollet, Directeur général, Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances, et Daniel Maillard, Directeur Secours.

La Commission financière constate que le crédit d'investissement nécessaire à la réalisation des travaux de réhabilitation est sensiblement plus élevé que ce qui avait été annoncé dans le cadre des discussions pour l'acquisition du bâtiment anciennement Sofraver.

Le crédit d'investissement d'un montant total de CHF 800'000.- correspond à la réalité économique actuelle et des travaux à accomplir. Toutefois, à la suite des explications données, la Commission financière regrette que pour les travaux d'importance, le RSS n'ait pas fait jouer, ou que peu, la concurrence, afin d'obtenir le meilleur prix dans le cadre de l'adjudication. Elle estime qu'à partir d'un seuil de CHF 50'000.- un appel d'offres auprès d'au moins 3 entreprises aurait dû s'imposer, le RSS disposant des services de son propre architecte. Elle souhaite de la part de ce dernier un suivi rigoureux de l'aspect financier afin de ne pas dépasser le crédit d'investissement.

En dehors de cela, à la lumière des événements purement financier, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement la demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour le financer. »

La Présidente précise que les équipes du Réseau santé de la Sarine ont pris très bonne note du préavis de la Commission financière et que consigne a été donnée afin de favoriser autant que faire se peut la sollicitation d'offres multiples.

En l'absence de remarques, **la Présidente** propose de passer au vote.

Les délégué-e-s décident à l'unanimité d'octroyer un crédit d'investissement de 800'000 francs pour les travaux de réhabilitation du BatCentre.

---

6. Elections

La Présidente relève que plusieurs élections doivent se tenir, à savoir celles pour :

- le Comité de direction ;
- la Commission financière ;
- la Commission des indemnités forfaitaires.

Les différentes communes se sont concertées à l'intérieur des régions et proposent ce soir leurs candidats au sein des organes du Réseau. C'est l'occasion de remercier les Conseils communaux et les régions de leur travail en vue de permettre le renouvellement des organes du Réseau santé de la Sarine.

6.1 Comité de direction

En ce qui concerne le Comité de direction, trois opérations doivent être réalisées :

a) Fixer le nombre de membres du Comité de direction
b) Elire les membres du Comité de direction
c) Elire le ou la Vice-Présidente du Comité de direction.

S'agissant de la fixation du nombre de membres du Comité de direction, depuis l'Assemblée des délégués du 8 juin 2016, le Comité de direction fonctionne avec 12 membres plus son ou sa Présidente, ce qui fait 13 membres au total. Les sièges sont répartis en fonction du poids des régions. La Ville de Fribourg, qui aurait théoriquement droit à 4 sièges au vu du poids de sa population, a élégamment cédé un siège à la commune de Villars-sur-Glâne.

L'actuel Comité de direction propose ainsi de maintenir un Comité de direction à 13 membres et le maintien la répartition actuelle entre les 7 régions, à savoir :

- Ville de Fribourg: 3 sièges
- Commune de Villars-sur-Glâne: 2 sièges
- Commune de Marly: 1 siège
- Région Gibloux: 1 siège
- Région Haute-Sarine: 1 siège
- Région Sarine-Nord: 2 sièges
- Région Sarine-Ouest: 2 sièges

En l'absence de remise en question par l'Assemblée des délégués, le système actuel est maintenu.

La Présidente passe aux candidatures.

Ville de Fribourg : trois candidates, à savoir :
- **Mme Mirjam Ballmer**, Conseillère communale, *Direction de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale, de l'aide sociale, des curatelles d'adultes et de la culture*
- **Mme Marine Jordan**, Conseillère communale, *Direction du génie civil, environnement et énergie et du Service de la Bourgeoisie*
- **Mme Isabelle Sob**, Vice-syndique, *Direction des des finances, des ressources humaines et de l'informatique*

Commune de Villars-sur-Glâne : deux candidats, à savoir :
- **Mme Alizée Rey**, Vice-syndique, *Santé, affaires sociales et curatelles*
- **M. Bruno Marmier**, Conseiller communal, *Cohésion sociale, générations et animation*

Commune de Marly : un candidat, à savoir :
- **M. Nicolas Bardy**, Conseiller communal, Action sociale, vivre ensemble et santé

Région Gibloux : un candidat, à savoir :
- **M. Sébastien Geinoz**, Conseiller communal (Gibloux, Police des constructions, Défense incendie, Economie

Région Haute-Sarine : un candidat, à savoir :
- **M. Jean-Luc Kuenlin**, Syndic de Pierrafortscha, *Administration, ordre public, cimetière*

Région Sarine-Nord : deux candidates, à savoir :
- **Mme Gwenaëlle Ecoffey**, Conseillère communale (La Sonnaz), *Santé, Affaires sociales, Accueil Extrascolaire, Crèches et autres structures d'accueil, Senior+*
- **Mme Birgit Bronner**, Conseillère communale (Grolley-Ponthaux) , *Affaires sociales et santé - Senior+*

Région Sarine-Ouest : deux candidats, à savoir :
- **Mme Muriel Roos Bovey**, Conseillère communale (Neyruz) , *Santé, Social, Développement durable*
- **M. Fernando Santana**, Conseiller communal (Chénens), *Aménagement du territoire et mobilité, Affaires sociales, Santé, Cimetière, Informatique, Eau potable*

L'Assemblée des délégués élit les membres du Comité de direction par acclamation.

Le Comité de direction 2026-2031 du Réseau santé de la Sarine sera donc constitué des membres suivants :
- **Mme Isabelle Sob**, Vice-syndique, Ville de Fribourg ;
- **Mme Mirjam Ballmer**, Conseillère communale, Ville de Fribourg ;
- **Mme Marine Jordan**, Conseillère communale, Ville de Fribourg ;
- **Mme Alizée Rey**, Vice-syndique, commune de Villars-sur-Glâne ;
- **M. Bruno Marmier**, Conseiller communal, commune de Villars-sur-Glâne ;

- **M. Nicolas Bardy**, Conseiller communal, commune de Marly ;
- **M. Sébastien Geinoz,** Conseiller communal, commune de Gibloux (région Gibloux) ;
- **M. Jean-Luc Kuenlin,** Syndic**,** commune de Pierrafortscha (région Haute-Sarine) ;
- **Mme Gwenaëlle Ecoffey,** Conseillère communale, commune de La Sonnaz (région Sarine-Nord) ;
- **Mme Birgit Bronner**, Conseillère communale, commune de Grolley-Ponthaux (région Sarine-Nord) ;
- **Mme Muriel Roos Bovey**, Conseillère communale, commune de Neyruz (région Sarine-Ouest) ;
- **M. Fernando Santana**, Conseiller communal, commune de Chénens (région Sarine-Ouest.

A la fin de l'Assemblée, les nouveaux membres du Comité de direction sont priés de se rendre auprès de Messieurs Pollet et Dupuis afin de prendre note des dates des prochaines séances du Comité de direction.

Il reste à nommer un ou une Vice-présidente. La Ville de Fribourg présente la candidature de sa Vice-syndique**, Mme Isabelle Sob**, que **la Présidente** propose d'élire par acclamation à la Vice-présidence du Comité de direction.

Les délégué-e-s élisent par acclamation Mme Isabelle Sob, Vice-syndique de la Ville de Fribourg, à la Vice-présidence du Comité de direction.

6.2 Commission financière

Les candidats à la Commission financière sont les suivants :

Ville de Fribourg
M. Christian Feldhausen, membre du Comité du Centre Fribourg-Ville

Commune de Villars-sur-Glâne
M. François Grangier, Conseiller communal

Commune de Marly
M. François Brodard, Conseiller communal

Région Gibloux
Mme Véronique Zapf, Conseillère communale (Hauterive)

Région Haute-Sarine
M. Patrick Gendre, Conseiller communal (Bois d'Amont)

Région Sarine-Nord
Mme Sylvie Vanrell, conseillère communale (Granges-Paccot)

Région Sarine-Ouest
M. Jean-Marc Meyer, Vice-syndic (Avry)

Les délégué-e-s élisent par acclamation la nouvelle Commission financière.

6.3 Commission des indemnités forfaitaires

La Présidente relève qu'il convient tout d'abord de fixer le nombre de membres de la Commission. A l'instar du Comité de direction, il est proposé à l'Assemblée de maintenir le système actuel : **9 membres avec droit de vote,** dont **un médecin.** Il est à noter que les Statuts prévoient une répartition des sièges entre les régions, avec deux sièges pour la Ville de Fribourg et un siège pour les communes de Villars-sur-Glâne et de Marly.

En l'absence de remise en cause du système actuel, **la Présidente** propose de passer aux élections.

Les candidats à la Commission des indemnités forfaitaires sont les suivants :

Ville de Fribourg
Mme Mirjam Ballmer, Conseillère communale et **M. Stéphane Blanc**, Chef du Service de l'aide sociale

Commune de Villars-sur-Glâne
Mme Alizée Rey, Vice-syndique

Commune de Marly
M. Nicolas Bardy, Conseiller communal

Région Gibloux
M. Sébastien Geinoz, Conseiller communal (Gibloux)

Région Haute-Sarine
M. Jean-Luc Kuenlin, Syndic de Pierrafortscha

Région Sarine-Nord
M. Gwenaëlle Ecoffey, Conseillère communale (La Sonnaz)

Région Sarine-Ouest
Mme Muriel Roos Bovey, Conseillère communale (Neyruz)

Médecin
Dr. méd. Marc-Antoine Gamba, spécialiste en médecine interne générale

Par acclamation, les délégué-e-s élisent la Commission des indemnités forfaitaires.

A présent que le renouvellement des organes du Réseau santé de la Sarine est assuré, l'heure est aux remerciements des membres « sortants » pour leur contribution.

Comité de direction

Afin de leur remettre un petit présent d'usage, **la Présidente** appelle sur scène les membres du Comité de direction suivants :

- **M. Jean-Luc Kuenlin**, Vice-président sortant
- **M. Marco Aurelio Andina**, Villars-sur-Glâne

- **Mme Isabelle Bersier**, Sarine-Ouest
- **M. Laurent Dietrich**, Fribourg (le présent consiste en un don au projet EbikeForYouth)
- **M. Pierre-Olivier Nobs**, Fribourg
- **M. José Nieva**, Gibloux
- **Mme Mary-Claude Paolucci**, Marly

Commission financière

Un présent d'usage est offert au président et aux membres sortants suivants :

- **M. Eric Bugnon**, Marly
- **Mme Barbara Green-Studer**, Sarine-Nord
- **M. Pierre-Louis Ruffieux**, Haute-Sarine
- **M. Robin Schwab**, Sarine-Ouest

Commission des indemnités forfaitaires

La Présidente remercie les membres sortants de la Commission des indemnités forfaitaires, à savoir :

- **Mme Isabelle Bersier**, Sarine-Ouest
- **M. José Nieva**, Gibloux
- **Mme Mary-Claude Paolucci**, Marly

L'Assemblée des délégués applaudit chaleureusement l'ensemble des membres sortants des organes du Réseau santé de la Sarine.

---

7. Divers

M. J.-L. Kuenlin, Vice- président sortant, prend la parole. Il remercie vivement la Présidente et lui remet un petit présent. Il souhaite signifier aux nouveaux membres des organes que le Réseau santé de la Sarine a de la chance de disposer d'une Présidente qui œuvre continuellement dans l'intérêt des missions du Réseau. En plus de savoir reconnaître à sa juste valeur le travail des uns et des autres, la Présidente sait faire preuve d'une admirable ténacité, tout en conservant ce qu'il faut d'humour et de légèreté. Sa stratégie rassembleuse permet à l'esprit collégial de fonctionner pleinement.

La prochaine Assemblée des délégués aura lieu le 9 décembre 2026 au sein de la commune de la Brillaz.

En l'absence d'autres points, **la Présidente** lève la séance à 19h11.

La Présidente
Lise Marie Graden

Le Secrétaire
Jacques Pollet

Le Secrétaire au procès-verbal
Jimmy Dupuis